

TABLEAU RÉSUMANT LES INDICATIONS POUR LE PORT DU MASQUE DE PROCÉDURE

TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ, MÉDECINS, BÉNÉVOLES, VISITEURS, USAGERS

Hôpitaux de soins aigus (Hôpital Maisonneuve-Rosemont et Hôpital Santa Cabrini Ospedale)

Secteurs	Types de soins/services	Port du masque de procédure	Précisions
Aux entrées des hôpitaux	Entrées	Facultatif	
Urgences et unités d'hospitalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Postes infirmiers • Aires de soins • Corridors des unités de soins • Salles d'attente • Autres services présents sur une unité de soins (Physiothérapie, ergothérapie, services sociaux, etc.) 	Obligatoire pour les travailleurs de la santé, les médecins, les bénévoles et les visiteurs. Usagers : si toléré	<ul style="list-style-type: none"> - Lors d'élosion de COVID-19 : le masque N95 est requis en remplacement du masque de procédure, selon les directives du SPCI-SST - Lorsque le masque n'est pas requis, le choix individuel de le porter doit être respecté. - Pour les secteurs où le port du masque demeure facultatif, nous demandons aux gestionnaires d'être vigilants et de surveiller la transmission de virus respiratoire entre employés. Si vous suspectez une transmission de virus respiratoire incluant la COVID-19 n'hésitez pas à introduire le port du masque de procédure obligatoire chez les employés dans votre secteur d'activité jusqu'à 7 jours suivant le dernier employé à avoir débuté des nouveaux symptômes.
	Salles de pause et pièces <u>fermées</u> occupées par des professionnels seulement	Facultatif	
Secteurs cliniques	<ul style="list-style-type: none"> • Hémodialyse • Services diagnostiques (Ex. : radiologie, hémodynamie, endoscopie, médecine nucléaire, etc.) • Les cliniques externes en hémato-oncologie, la clinique de greffe rénale incluant les salles d'attente 	Obligatoire pour les travailleurs de la santé, les médecins, les bénévoles et les visiteurs. Usagers : si toléré	
	• Les cliniques externes excluant celles mentionnées plus haut	Facultatif	
Secteurs non cliniques	Laboratoire, pharmacies, bureaux fermés ou autres endroits non fréquentés par les usagers	Facultatif	
	Services ou corridors administratifs (ex. : services alimentaires, secteurs de l'hygiène et salubrité, services techniques, informatiques, archives et tout autre service)		
	Salles de rencontre et salles de formation Cafétéria Secteurs hors unité de soins (Exemple rez-de-chaussée des centres hospitaliers)		